



Bulex®

Toujours à vos côtés

Notice d'emploi

FE 120 BM

FE 150 BM

FE 200 BM



Sommaire

Sommaire

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Sécurité..... | 3 |
| 1.1 | Mises en garde relatives aux opérations | 3 |
| 1.2 | Utilisation conforme | 3 |
| 1.3 | Consignes générales de sécurité | 4 |
| 2 | Remarques relatives à la documentation | 7 |
| 2.1 | Respect des documents applicables..... | 7 |
| 2.2 | Conservation des documents | 7 |
| 2.3 | Validité de la notice..... | 7 |
| 3 | Description de l'appareil et de son fonctionnement | 7 |
| 3.1 | Fonction | 7 |
| 3.2 | Structure | 7 |
| 3.3 | Fonctionnement | 7 |
| 4 | Entretien du produit | 8 |
| 5 | Maintenance | 8 |
| 6 | Recyclage et mise au rebut | 8 |
| 7 | Mise hors service..... | 8 |
| 8 | Garantie | 8 |
| 9 | Service après-vente..... | 8 |

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour maintenir de l'eau chaude sanitaire à une température maximale de 85 °C, à destination des ménages comme des entreprises artisanales. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central. Il peut être associé à des appareils de chauffage dont la puissance est conforme aux seuils stipulés dans le tableau ci-dessous.

La production d'eau chaude peut être pilotée aussi bien par un régulateur barométrique à sonde extérieure que par la régulation d'un appareil de chauffage compatible. Il s'agit plus précisément d'appareils de chauffage qui intègrent une fonction de charge de ballon et offrent une possibilité de raccordement pour sonde de température.

L'utilisation conforme suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

1 Sécurité

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure (installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation par un installateur spécialisé uniquement

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation et la mise en service, l'inspection et la maintenance, la réparation et la mise hors service de l'appareil.

1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

1.3.4 Conduite à tenir en cas de fuites

- ▶ En présence de fuites au niveau de l'installation, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide.
- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé où se trouve le robinet d'arrêt d'eau froide le cas échéant.

- ▶ Faites réparer toute fuite par une société d'installation agréée.

1.3.5 Risques en cas de modifications dans l'environnement immédiat de l'appareil

Toute modification dans l'environnement immédiat de l'appareil risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau de l'appareil ou d'autres biens matériels.

- ▶ Vous ne devez en aucun cas désactiver les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls des installateurs agréés et le Service après-vente sont autorisés à intervenir sur des composants scellés.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques

- conduite d'évacuation et soupape de sécurité pour l'eau de chauffage
- éléments de construction

1.3.6 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

1.3.7 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1 Sécurité

1.3.8 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents applicables

- Il est impératif de se conformer à toutes les notices d'emploi qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

La présente notice s'applique exclusivement aux appareils suivants :

Pour: Belgique

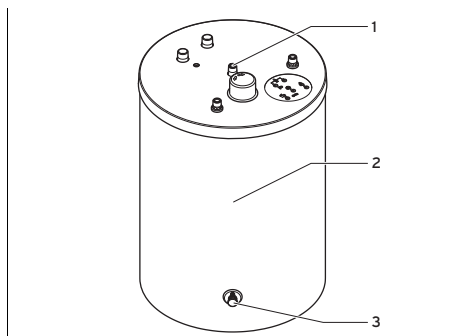
| Désignation du modèle | Référence d'article |
|-----------------------|---------------------|
| FE 120 BM | 0010015967 |
| FE 150 BM | 0010015968 |
| FE 200 BM | 0010015969 |

3 Description de l'appareil et de son fonctionnement

3.1 Fonction

Les ballons d'eau chaude sanitaire **FE** ont été spécialement conçus pour fournir de l'eau chaude sanitaire à destination des ménages comme des établissements commerciaux. Il est généralement associé à une installation de chauffage central.

3.2 Structure



- | | |
|--|--|
| 1 Raccords pour l'installation effectuée par l'installateur spécialisé | 3 Robinet de vidange pour la maintenance effectuée par l'installateur spécialisé |
| 2 Isolation thermique | |

Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude sanitaire est en acier émaillé. L'intérieur de la cuve renferme les serpentins qui transmettent la chaleur. Le ballon comporte une anode de protection qui renforce la protection anticorrosion.

Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.

3.3 Fonctionnement

Les ballons d'eau chaude sanitaire **FE** font partie des ballons à chauffage indirect. En d'autres termes, un générateur de chaleur (chaudière au gaz ou appareil de chauffage mural au gaz, par exemple) est nécessaire pour chauffer l'eau potable du ballon. L'énergie calorifique véhiculée par l'eau de chauffage est transmise à l'eau potable à chauffer par le biais d'un échangeur de chaleur. L'échangeur thermique se trouve en bas du ballon. L'énergie calorifique qui monte depuis le bas du ballon

4 Entretien du produit

chauffe toute l'eau qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

4 Entretien du produit



Attention !
Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadapés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

5 Maintenance

Une maintenance régulière, effectuée par un installateur spécialisé, est indispensable au bon fonctionnement, à la sécurité, à la fiabilité et à la longévité de l'appareil.

- ▶ L'anode de protection en magnésium doit être contrôlée tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en service du ballon d'eau chaude sanitaire.

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium atteint 60 %, l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

6 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

Mise au rebut de l'appareil et des accessoires

- ▶ L'appareil et ses accessoires ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers.
- ▶ Assurez-vous que l'appareil et tous les accessoires sont bien mis au rebut dans les règles.
- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

7 Mise hors service

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur agréé.

8 Garantie

Pour: Belgique

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

9 Service après-vente

Pour: Belgique

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.bulex.be.

BULEX

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos

BULEX

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos
T : 02 555 13 13
F : 02 555 13 14

www.bulex.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.



Bulex®

Toujours à vos côtés

0020183955_00 - 26.02.2014